

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 4 septembre 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Virginie CARRÉ Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure METIVIER, Christophe PERDRIX, Jean-Marie PRECHAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15 Absents excusés : Tony BERTRON, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle LEVILLAIN
- présents : 12
- votants : 12 Absent :

Ordre du jour : -1* Lotissement La Galoisière 3 : vente du lot n°7 ; - 2* Lotissement La Galoisière 2 : vent du lot n°1; -3* Décision modificative N°1 budget principal commune; -4* Participation des communes aux frais de scolarisation des enfants extérieurs à Villaines; -5* Rentrée scolaire; - 6* Informations RH -7* Assainissement : participation à des frais d'intervention sur le réseau ; -8* Echanges sur une éventuelle opportunité foncière future ; -9* Décisions municipales ; -10* Bilan des animations estivales 2025 : fête nationale et soirées estivales ; -11* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -12*- Informations communautaires ; -13*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Virginie CARRÉ

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 3 juillet 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

1. LOTISSEMENT LA GALOISIERE 3 : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE à MONSIEUR BEY BRYAN – Délibération 2025-09-01

Conformément à la délibération n°2021-02-06 du 18 février 2021, Le Maire annonce la vente du lot N°7 à la Monsieur BEY Bryan

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°7 du lotissement de la Galoisière 3, d'une surface de 519 (cinq cent dix neuf) mètres carrés, section cadastrale ZV 118, à Monsieur BEY Bryan
- fixe le prix de vente à 18 684 euros.

- décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- charge Maître Thierry ROBIN, Notaire associé de la société civile particulière ANJOU MAINE NOTAIRES de rédiger le compromis et l'acte de vente,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. LOTISSEMENT LA GALOISIERE 2 : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE A MONSIEUR CARMAGNAC KEVIN ET MADAME SUZANNE BERGEON JOYOS – Délibération 2025-09-02

Conformément à la délibération n°2017-04-07 du 4 avril 2017, Le Maire annonce la vente du lot N°1 à Monsieur Kévin CARMAGNAC et Madame SUZANNE BERGEON Joyos

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°1 du lotissement de la Galoisière 2, d'une surface de 533 (cinq cent trente trois) mètres carrés, section cadastrale ZV 88, à Monsieur Kévin CARMAGNAC et Madame SUZANNE BERGEON Joyos
- fixe le prix de vente à 18 655 euros.
 - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
 - charge Maître Laurence LEGUIL, Notaire à Malicorne-sur-Sarthe de rédiger le compromis et l'acte de vente,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE– Délibération 2025-09-03

En raison de nouveaux éléments portés à la connaissance de la commune, Monsieur Le Maire présente aux membres une décision modificative n°1 au budget principal de la commune, nécessaire à l'équilibre budgétaire :

- Régularisation de TVA de la salle des fêtes depuis 2020, selon un coefficient de déduction calculé et actualisé chaque année selon l'occupation et la facturation de la salle.
- Admissions en non-valeur plus élevées que les années précédentes suite aux impayés de l'ancien locataire du logement communal.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de la modification budgétaire suivante :

TOTAL DEPENSES	6 499.00 €	TOTAL RECETTES	6 499.00 €
DEPENSE FONCTIONNEMENT	0.00 €	RECETTE FONCTIONNEMENT	0.00 €
Chapitre 011	-14 655.00 €		
615221 Entretien et réparations sur bâtiments publics	-14 655.00 €		
Chapitre 65	14 655.00 €		
65888 Autres charges diverses de gestion courante	13 488.00 €		
65411 Créances admises en non-valeur	1 912.00 €		
65421 Créances éteintes	-745.00 €		
DEPENSE INVESTISSEMENT	6 499.00 €	RECETTE INVESTISSEMENT	6 499.00 €
Chapitre 21	2 839.00 €	Chapitre 10	6 499.00 €
2184 Matériel de bureau et mobilier	313.00 €	10222 FCTVA	6 499.00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	2 526.00 €		
Chapitre 23	3 660.00 €		
2311 Immobilisations corporelles en cours	3 660.00 €		

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. REVISION DE LA PARTICIPATION DE COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE – Délibération 2025-09-04

Le Maire rappelle que par délibérations n°2014-07-03 du 8 juillet 2014, 2015-10-03 du 8 octobre 2015 et 2016-07-02 du 7 juillet 2016 et n°2021-02-07 du 18 février 2021 le Conseil Municipal a instauré une participation financière pour des communes ne disposant pas d'école, mais dont des enfants sont scolarisés à l'école primaire du Marronnier de Villaines-sous-Malicorne, en application du décret n°86-426 du 12 mars 1986 qui stipule que les communes de résidence des élèves, quand elles ne disposent pas d'école, sont tenues de participer financièrement à la scolarisation des enfants dans une autre commune.

Compte tenu, depuis la dernière délibération de 2021, de l'évolution des charges de fluides et autres dépenses de fonctionnement, il est proposé de demander 650 € au lieu de 590€ par enfant aux communes ayant des élèves à l'école de Villaines, à compter de l'année scolaire 2025-2026, suivant la liste fournie par la Direction de l'école du Marronnier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

Le Maire donne la parole à Christelle PHILIPPE deuxième adjointe au Maire en charge des affaires scolaires qui résume la rentrée scolaire de ce lundi 1er septembre 2025.

Au total environ 84 élèves ont fait leur rentrée. Florent BARBIER est le nouveau directeur de l'école, Delphine ENDRES ayant fait valoir ses droits à la retraite.

La rentrée a été un peu compliquée en raison de l'absence de personnels, il a aussi fallu repositionner le dortoir dans une salle de classe inoccupée.

Remerciements à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation du petit déjeuner d'accueil le jour de la rentrée. Adrien BESSON, Président de l'Association souligne que les parents apprécient ce moment de convivialité.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

6. INFORMATIONS RH

Monsieur le Maire informe les membres qu'un agent du service périscolaire et entretien de la salle des fêtes est en arrêt depuis cet été, suivra un congé maternité. Un agent contractuel a été recruté pour pallier à cette absence.

De plus, une réorganisation du service sera nécessaire car Sylvie LE FLOC'H, agent périscolaire et entretien des locaux école et mairie fera valoir ses droits à la retraite en janvier prochain.

Monsieur le Maire indique que le contrat de l'agent contractuel recruté en l'absence de l'agent technique titulaire prendra fin le 12 septembre prochain.

Kévin HERVÉ a été recruté au 15 septembre 2025, en tant qu'emploi permanent dans le cadre du départ à la retraite de Pascal LEGUI qui interviendra au 1^{er} décembre prochain.

Monsieur HERVÉ bénéficie d'une bonne expérience en espaces verts ce qui facilitera la prise de poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

7. ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION A DES FRAIS D'INTERVENTION SUR LE RESEAU – Délibération 2025-09-05

Monsieur le Maire fait part d'une sollicitation d'une habitante qui demande à la commune la prise en charge d'une facture d'un montant de 240 euros d'une société de débouchage concernant une intervention liée à un problème de remontée d'égouts dans son sanitaire. Une partie de la canalisation obstruée qui a causé les dégâts se trouve sur le domaine public.

Après échanges, les Membres du conseil décident à l'unanimité de prendre en charge la facture de débouchage à hauteur de 50% et d'émettre un titre administratif de 120 euros à Mme BLIVET Florence résidant 11 allée des Peupliers à Villaines-sous-Malicorne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. ECHANGES SUR UNE EVENTUELLE OPPORTUNITE FONCIERE FUTURE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un bien sur la commune sera peut-être prochainement en vente dans le cadre d'une succession. Dans cette hypothèse et compte tenu de la situation géographique et la surface du bien, Monsieur Le Maire demande au Membres de réfléchir quant à une éventuelle acquisition dans le cadre de projets futurs afin de proposer une offre de service supplémentaire aux Villainais. Après échanges, plusieurs idées et pistes sont avancées. Monsieur le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil du 2 octobre prochain et invite les Conseillers à poursuivre leur réflexion d'ici là.

9. DECISIONS MUNICIPALES : JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 2025 – Délibération 2025-09-06

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
37-2025	Devis N°DEVA02506000042 ORAPI HYGIENE 12 RUE DU BON PUITS 49480 VERRIERE EN ANJOU	Réparation et maintenance autolaveuse salle des fêtes 443.22€ HT
38-2025	Devis N°137781221 WURTH rue Georges Besse 67158 ERSTEIN	Achat embouts chaises, tables et bureaux école et locaux périscolaires 474.60€ HT
39-2025	Devis N°COL250800489 MANUTAN COLLECTIVITES 143 Bd Ampère 79074 NIORT	Achat mobilier école : table maternelle et armoire 921.45€ HT
40-2025	Devis N°A02508000511 ORAPI HYGIENE 12 RUE DU BON PUITS 49480 VERRIERE EN ANJOU	Achat produits entretien 550.50€ HT
41-2025	Devis N°D25081907-190123 AIRGÉO Géomètres 29 rue Carnot 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE	Lever topo et bornage périmétrique Lotissement les Grandes Forges 1200€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

10. BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES 2025 :

1- FÊTE NATIONALE 2025 :

La fête nationale 2025 s'est déroulée le samedi 5 juillet 2025.

Des structures gonflables ont été disposées comme les années précédentes sur le parking du Docteur Gosselin. Il y a eu moins de participants à la chasse aux galets que l'année dernière. Le pôle de 4 jeux a bien fonctionné ainsi que la pétanque. La course cycliste a bien animé la commune. Le repas et la retraite aux flambeaux ont attiré beaucoup de monde. Le feu d'artifice a été annulé compte tenu des risques possibles d'incendie liés à la sécheresse.

2- SOIRÉES ESTIVALES 2024 :

Retour sur la fréquentation des soirées proposées dans le cadre des soirées estivales :

- Mardi 15 juillet : sortie canoë-kayak, autant de personnes que l'année passée, environ 30 personnes
- Mardi 22 juillet : sortie découverte de la voie verte, environ 26 personnes
- Mardi 29 juillet : soirée astronomie, environ 26 personnes présentes, le ciel était trop couvert pour une belle observation des astres. Une nouvelle date a été proposée puis annulée également en raison d'une météo défavorable. Les enfants de l'ALSH, dans l'après-midi ont pu observer le soleil.
- Mardi 5 août : la soirée jeux en famille a rassemblé 15 personnes autour d'un pique-nique et jeu de pétanque.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

11. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• COMMISSION CADRE DE VIE

Laurence COSNARD : RAS

• COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE : RAS

• COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES

Daniel GUÉRINET tient à remercier Yvon CHARVET pour avoir assuré la période estivale et pour son travail soigneux.

Relance des services communautaires pour les travaux prévus dans le centre bourg et pour le curage des fossés qui a pris beaucoup de retard.

Monsieur le Maire informe que les services communautaires ont réalisé du broyage sur les accotements de la voie verte.

• COMMISSION COMMUNICATION

Comme évoqué lors du dernier conseil, Marie-Jo ROUAULT rappelle la Fête de la Voie Verte qui aura lieu le dimanche 21 septembre prochain. Cette manifestation organisée par le Département a pour objectif de faire découvrir aux familles la voie verte via les boucles à partir de 14h. Divers stands seront présents sur Villaines à proximité de la voie verte : vélo smoothie, vélo triporteur du pôle séniors du Pays Fléchois, la prévention routière, présence de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir. La boulangerie tiendra également un stand et le restaurant sera ouvert.

• COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON rappelle l'appel d'offres en cours concernant la rénovation énergétique de l'école. Les travaux débuteraient en février prochain.

Les devis concernant les travaux au restaurant ont été réceptionnés ; Rappel des problèmes au niveau des portes et cloisons suite aux lavages répétés. Monsieur BIGNON présente les devis des Entreprises FERRAND et DABIN. L'entreprise FERRAND propose des portes acier/pvc et l'entreprise DABIN des portes acier/inox. Les Membres valident le devis DABIN avec la solution inox.

12. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire annonce que l'inauguration de l'extension de la maison de santé aura lieu le jeudi 18 septembre à 18h. La commune est en charge de la préparation du vin d'honneur qui suivra.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que la candidature de la commune a été retenue pour accueillir un spectacle à destination des enfants dans le cadre du Festival Malice au Pays. Marie-Jo ROUAULT et Christelle PHILIPPE sont référentes de ce projet.
- Monsieur le Maire fait part d'un mail du service Actions Jeunesse et Prévention de la Communauté de communes du Pays Fléchois dans le cadre du dispositif argent de poche demandant d'ouvrir exceptionnellement l'accès à 8 jeunes au lieu de 6 initialement car 2 jeunes de Villaines souhaitent y participer. Le chantier argent de poche aura lieu à Villaines du 20 au 24 octobre 2025. Il est décidé de répondre favorablement.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 2 octobre 2025 à 20h30.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Christelle PHILIPPE : le radar pédagogique n'est plus visible en raison de la pousse de la haie. Le samedi 15 novembre prochain aura lieu un goûter intergénérationnel.

Daniel GUÉRINET : préparation de la Fête de la terre qui aura lieu à Noyen-sur-Sarthe. Gervais COMPAIN s'est rendu sur site.

Jean-Marie PRÉCHAIS : a été interpellé sur l'éclairage public. L'éclairage public est quasiment fonctionnel partout. Reste quelques blocs qui demeurent en réparation.

Virginie CARRÉ : informe de coupures d'électricité récurrentes. Des branches touchent au fil.

Adrien BESSON : Relaie une demande d'un enfant de l'école, à savoir si une nouvelle journée citoyenne de nettoyage des fossés pourrait être organisée.

Le Maire propose à Adrien BESSON de se saisir de cette demande.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente-trois minutes le 4 septembre 2025.

Le Maire,

Le secrétaire de séance :

Laurent HUBERT

Virginie CARRÉ